

Chers tous,

Nous en avons assez d'entendre dans les médias un discours erroné, détourné, parfois méprisant sur le rôle de nos organismes.

Le rôle crucial que nos organismes jouent dans le système de santé est souvent dénigré.

Ainsi, cet article a pour but de rappeler à chacun la position de notre organisme.

Nous souhaitons donc remettre au centre des débats deux réalités :

1. Les Mutuelles sont des organismes gérés par des adhérents pour leurs adhérents, avec des obligations et des contraintes plus fortes que les autres structures,
2. Le modèle mutualiste est le seul qui favorise encore la solidarité !

Quelles sont les contre-vérités ?

1) Les Mutuelles ont des réserves ?

- Bien entendu, car ces dernières sont obligatoires et normées selon la Directive Européenne Solvabilité II.
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) exerce chaque année un contrôle sur les différents ratios exigés et fait passer un entretien aux dirigeants effectifs des Mutuelles.

2) La Taxation des Mutuelles, un moyen détourné de taxer les adhérents ?

Les contrats sont taxés entre 14,07 % et 21,07 % !

- En synthèse, les deux premiers mois de cotisations versés par l'adhérent ne servent qu'à payer les taxes.
- Une petite Mutuelle comme la nôtre reverse chaque année 1,5 million d'euros de taxes. Imaginez ce que nous pourrions faire pour nos adhérents avec une partie de cette somme.

Les Français ne devaient pas subir de taxes pour la COVID-19 ?

- Nous avons versé 385 000 € sur deux années de taxes COVID au prétexte que les soins n'avaient pas été réalisés.
- Cela est totalement faux puisque les soins ont été effectués par la suite, et les adhérents ont versé de manière indirecte cette taxe (1,5 milliard d'euros que l'État a reçu des complémentaires santé).

3) Les transferts de charges et la demande de l'État sur le trop-perçu d'ajustement de cotisations.

La ministre de la Santé a annoncé que les transferts de charges prévus entre l'assurance maladie et les organismes complémentaires (consultations généralistes, médicaments) n'auraient pas lieu. Par conséquent, l'État demanderait aux organismes complémentaires de reverser le trop-perçu d'ajustement de cotisations.

Quel sera le critère objectif d'évaluation ?

- Notre organisme n'a pas ajusté les adhérents sur ce critère puisque nous avons réalisé une hausse de cotisations de 5 % en moyenne afin de nous aligner sur l'évolution des prestations de l'année écoulée.
- Allons-nous tout de même être pénalisés avec une énième taxe injuste ? L'adhérent payera une fois de plus une taxe indirecte destinée à couvrir des déficits sur lesquels nous ne sommes pas responsables.

Eh bien, un prétexte de plus pour alourdir la taxe additionnelle et prendre encore du financement aux organismes complémentaires, donc aux adhérents, pour renflouer les caisses de l'État.

Mesdames, Messieurs, soyons sérieux et responsables !

Une Mutuelle n'est pas une variable d'ajustement destinée à compenser les déficits de l'assurance maladie. Depuis 2012, les organismes complémentaires subissent des transferts de charges et des normes de plus en plus lourdes.

Notre seule variable d'ajustement reste hélas les cotisations.

Si vous voulez insuffler un signe positif pour nos adhérents, baissez cette taxation injustifiée que les Mutuelles subissent !

- La santé doit-elle être plus taxée que d'autres secteurs ?
- Quelle valeur portez-vous réellement aux organismes qui sont encore les seuls à œuvrer de manière transparente, humaine et sociale ?

Nos mutuelles rendent des comptes chaque année sur notre gestion, ce qui est loin d'être le cas dans d'autres secteurs ! Nous œuvrons énormément dans le lien social et accompagnons nos adhérents autant que possible, que ce soit sur la prévention, le financement de leurs soins ou des outils facilitant l'accès au soin.

Nous invitons les pouvoirs publics à solliciter nos fédérations. Ces dernières sont à même de donner des orientations stratégiques fortes et impactantes.

Mais de grâce, arrêtez ce « bashing » incessant et injustifié sur les Mutuelles qui rendent des comptes et œuvrent dans un seul et unique but : la santé de leurs adhérents !

La Présidente du Conseil d'Administration
Mme Sylvie CORTES

Le Directeur Général
M. Christophe PARDES

